

**LE PRIX**

de l'abonnement à l'édition quotidienne, fait directement avec les porteurs, est de 20 SOUS par semaine.

**Chronique**

DE LA

**Ville**

**Calendrier de l'Abeille**

Semaine du 21 au 27 Juillet.  
**Mardi, 21.**—S. Victor.  
**Mercr. 22.**—Ste. Madeleine.  
**Judi, 23.**—S. Apollinaire. Excursion des "Contractors" and "Dealers Exchange", sur le lac.  
 7:30 du soir. 22ème banquet anniversaire de la "Metairie Bevelent Association".  
**Vendredi, 24.**—Ste. Christine.  
**Samedi, 25.**—St. Jacques. Pique nique de la Société Italienne de Bienfaisance au Southern Park.  
**Dimanche, 26.**—Ste. Anne.  
**Lundi, 27.**—St. Pantaléon.  
 Lever du soleil 5 h. 12 m.; coucher 7 h. 9 m. Nouvelle-Lune le 22 à 8 h. 38 du soir.  
 N. B.—Les lecteurs et lectrices de l'Abeille sont instamment priés lorsqu'ils auront le désir de voir annoncé dans le Calendrier de l'Abeille un événement intéressant le public de nous en adresser communication.

**Informations spéciales**

**TRES IMPORTANTES**

En cas d'accident, téléphonez. Ambulance, Charity Hospital.  
 En cas d'incendie, téléphonez. "Fire Alarm Office", Main 1454.  
 Fire insurance patrol, du centre de commerce, Main 176.  
 Infirmerie Touro, Uptown 2684.  
 Hôpital Dieu, Galvez 935.  
 Hôpital Français, Ste-Anne, entre Roman et Derbigny, Hemlock 44.  
 Chef de police, Main 195.  
 Chef des détectives, Main 89.  
 "Orleans Eye Infirmary", 1305 rue St-Marie, Jackson 99.  
 "Coroner's Office", Main 148.  
 "Mayor's Office", Main 1470.  
 "Sewerage and Water Board", informations et réclamations, jour et nuit, Main 606.  
**Stations de Police.**  
 1ère Station — Tulane et Gravier, Main 33.  
 3ème Station — Chartres et Orleans, Hemlock 30.  
 4ème Station — Dorgenois et St-Philip, Hemlock 1420.  
 5ème Station — Avenue des Champs-Elysées et Dauphine, Hemlock 60.  
 6ème Station — Rousseau et avenue Jackson, Jackson 1100.  
 7ème Station — Napoleon et Magazine, Uptown 19.  
 8ème Station — Alger, Algiers 79.  
 9ème Station — Carrollton et Hampson, Walnut 115.  
 10ème Station — Canal et Nouveau Bassin, Galvez 40.  
 11ème Station — Levée et rue Canal, Main 65.  
 12ème Station — S. Robertson et St-Andrew, Jackson 1070.

**Funérailles de Mlle Serpas**

Mlle Augustine Serpas, victime de la rage jalouse de Frank Stayert, qui s'est logé une balle de revolver dans la tête après avoir mortellement blessé Mlle Serpas, a été enterrée au cimetière de St-Bernard dans la tombe de famille.

**Rixe**

Au cours d'une rixe entre Samuel Gulino et John Connors, coin des rues Thalia et Levée, ce dernier a reçu un coup de marteau sur la tête, qui lui a arraché le cuir chevelu. Il a été transporté à l'Hôpital de la Charité.

**Voleur audacieux**

La vue d'une mère dormant paisiblement, son bébé reposant sur son sein, n'a pas touché le cœur du voleur qui s'est introduit dans la chambre de Mme Sarah Plances, hier matin, au point du jour, 819, rue Quartier. Le malfaiteur s'est emparé de tous les bijoux du bébé, de l'anneau de noce, et la bague de fiançailles de la mère, et de six dollars, le tout se montant à \$145.70.

**Taquinerie fatale**

Hier matin de bonne heure, Baptiste Lascarie, 122 rue Gaïenne, et Jake De Lonza, de la paroisse Jefferson, se taquinaient, lorsque Lascarie se fâcha et frappa De Lonza au cœur avec un poignard de cordonnier. De Lonza tomba raide mort, sur le trottoir. Ceci se passait au coin des rues St-Philippe et Nord Peters. Les deux regrattiers s'en allaient au marché pour faire l'achat de leurs fruits et légumes. Lascarie est âgé de 59 ans, et demeure 122, rue Gaïenne. Dès que De Lonza, s'affaissa, un bande d'italiens se précipitèrent sur Lascarie et se préparèrent à le lyncher, lorsque des agents de police firent leur apparition, s'emparèrent du meurtrier et l'emmenèrent.

**Suicide navrant**

Depuis plusieurs mois, Jules Labathe passait ses moments de loisir à la construction d'une maisonnette pour ses deux petits garçons, dans la cour de sa demeure, 4130, rue Nord Roman. Il y avait installé une balançoire. Hier matin de bonne heure, le malheureux Labathe transformait ce lieu de plaisir en une chambre de deuil, en se servant de la balançoire comme échafaud, pour se suicider. Avant le jour, sa femme découvrit son corps suspendu à une corde attachée au sommet de la balançoire. Il s'était pendu parce qu'il venait de perdre sa place. Il avait dit un jour, à son épouse: "Si jamais je viens à perdre mon "job" je n'en trouverai pas un autre, et avant de me voir dépourvu de tout moyen d'existence, pour ne pas être à ta charge ni à celle de mes enfants, je me suiciderai." Il tint parole. Il travaillait comme tailleur dans un établissement. A son retour lundi soir il avait annoncé à son épouse avoir été renvoyé par son patron. Se réveillant, et ne voyant pas son mari, Mme Labathe eut un pressentiment de malheur, et courut dans la cour, où elle fit l'horrible découverte.

**Tentative de suicide**

Alfred Eickman, 22 ans, qui a tenté de se suicider, en se logant une balle dans la poitrine, est en voie de guérison, à l'Hôpital de la Charité. Il prétend avoir commis cet acte dans un moment de découragement. Il tenait avec sa mère un café, 927 rue Poydras.

**Nouveaux vapeurs**

La "United Fruit Company" fait construire actuellement neuf vapeurs de plus, dont six seront destinés à établir une ligne nouvelle entre la Nouvelle-Orléans et des ports étrangers.

**"Nigger-Shooter"**

Deux nègrillons jouaient avec un "nigger-shooter" (une fronde) hier matin, lorsque l'un d'eux visa un noir, Louis Bernad, 44 ans, 1716, rue Nord Broad, et lui logea un caillou dans l'œil gauche. Il a été transporté à l'Hôpital de la Charité, où les docteurs croient qu'il perdra l'œil.

**Empoisonnement**

Un nommé Adam Rabenack, 61 ans, 2707 avenue Ursuline, souffrant d'une attaque de rhumatisme, a absorbé par négarde du "Poakberry Roubt Poison." Il a été transporté à l'Hôpital de la Charité, dans un état critique.

**Incendies**

A deux heures et demie, hier matin, un incendie a éclaté dans le cottage 356 rue Lowerline, entre les rues Anne et Mississipi, appartenant à Alexander James. Les dégâts à la bâtisse sont de 125 dollars. Les flammes avivées par le vent se sont communiquées aux cottages 358-360, mêmes rues, occasionnant pour 150 dollars de dégâts.

**Jambe cassée**

Mme Henry Barra, âgée de 27 ans, en attendant du linge, dans sa cour, 4033, avenue Tulane, hier après-midi, à 5 heures 45, a perdu l'équilibre. Dans sa chute elle s'est cassée la jambe droite. Elle est soignée à l'Hôpital de la Charité.

**Recherche d'une fillette**

Le lieutenant Eduardo De Baquer, de Tampico, Mexique, a adressé la lettre suivante au Surintendant Reynolds: "Veuillez faire des recherches pour retrouver ma sœur, Hilda Baquer. Elle ne parle pas l'anglais et a disparu de la Vera-Cruz, il y a six mois. On croit qu'elle est allée à la Nouvelle-Orléans. Elle est âgée de 15 ans; grandeur, 5 pieds 4 pouces; poids, 104 livres; teint clair; cheveux noirs; yeux brun foncé."  
 Le lieutenant Baquer est un officier dans l'armée mexicaine. Adressez toute information au surintendant Reynolds.

**La loi Gay Shattuck**

Un autre cafetier est tombé dans les filets de la police, pour avoir violé la loi Gay-Shattuck. C'est le nommé John Nolte, 5335 rue Annonciation.

**Individu suspect**

Hier matin, en faisant une ronde dans le voisinage de la place Pritchard et rue Dublin, les agents Horton et Trepagnier, ont mis la main sur un rodeur négro du nom de Marion Foster, alias "Show Down." Questionné, il prétendit venir de Gretna, mais on releva dans ses dires, tant de contradictions, que finalement le juge Sykes de la Cour de Nuit lui a imposé une amende de 15 dollars ou 30 jours de prison. N'ayant pas d'argent, il n'a fait aucune difficulté pour accepter les 30 jours de nourriture et de logement.

**Arrimeur blessé**

Hier matin alors que deux arrimeurs, John Jones et Vincent Pargotta, travaillaient sur le vapeur S. S. Marowjino, mouillé au pied de la rue St-Joseph, à soulever de lourds ballots de marchandises, Jones a eu les reins cassés par une lourde charge qui tomba sur lui. On l'a conduit d'urgence à l'Hôpital de la Charité. Son état inspire de sérieuses inquiétudes.

**Chute**

Un arrimeur noir, Ezeha Lewis, en travaillant sur le vapeur Nyaza, mouillé au pied de la rue Constantinople, hier matin à 9 heures, a perdu l'équilibre et est tombé d'une hauteur de 10 pieds. Dans sa chute il s'est blessé au visage, fracturé le poignet, et a eu le genou luxé. L'ambulance l'a transporté à l'Hôpital de la Charité.

**Voleurs affamés**

Des inconnus se sont introduits chez M. Melcom Taylor, 31, rue Nerou, ont fait main basse sur des victuailles pour une valeur de \$5. Non satisfaits, ils ont encore pénétré dans sa chambre, où ils se sont emparés d'un billet de cinq dollars, dans la poche de son pantalon.

**Vagabond arrêté**

Sam Warren, nègre bien connu aux stations de police, ex-fur et voleur de profession, a été mis en état d'arrestation, coin des rues Camp et Caliope. Il y a une dizaine de jours il avait été condamné à payer une amende de \$15, ou 30 jours de prison, pour un méfait commis coin des rues Josephine et Brainard. Une plainte a été déposée contre lui pour vagabondage.

**L'affaire de la faillite Smith Bros. Co.**

Les témoins qui ont comparu hier devant le grand jury fédéral, ont donné l'impression que le gouvernement des Etats-Unis a ouvert une enquête sur cette affaire. Les témoins appelés sont: Sol Wexler, président de la Whitney-Central National Bank; J. E. Bouden, vice-président de la même banque; James P. Butler Jr., vice-président de la Canal Bank, et C. E. Wermuth, comptable public. On sait que la Whitney-Central National Bank est un des plus forts créanciers de Smith Bros. Co. Ltd., et que M. Wermuth avait été employé pour faire un relevé des livres de la firme en faillite. M. Butler avait été nommé secrétaire de la compagnie, lorsque les créanciers en eurent pris charge. Comme les officiers de la Smith Bros. Co. ont été exonérés devant les cours de l'état, l'on suppose que les autorités fédérales auront découvert de nouvelles complications dans les affaires de la firme en faillite, de là l'enquête.

**La Peste-Bubonique**

Les chirurgiens sont très satisfaits de la façon dont marche la bataille livrée contre la maladie; ils prévoient que dans un avenir rapproché notre ville en sera entièrement débarrassée.  
 Tous les malades, auxquels on a administré du serum, semblent être soulagés par le traitement. Les docteurs Bass et Seaman déclarent avoir découvert le moyen de guérir la peste. Les cas en traitement à l'Hôpital Isolé, ne sont pas encore guéris, mais s'améliorent beaucoup. Deux nouveaux cas se seraient déclarés hier.

**Interview-Express**

Les Familles Nombreuses.—Sont-Elles Assistées Comme Il le Faudrait?... Les Enfants Infirmes ou Incurables.—La Situation des Vieux Parents.

Correspondance Spéciale de l'Abeille

—La loi du 14 juillet, 1913, sur l'assistance aux familles nombreuses a été un progrès incontestable et a apporté dans les foyers pauvres un soulagement heureux. Mais, cette loi n'a-t-elle pas quelques imperfections: — Elle en a de nombreuses et ce sera l'honneur de la nouvelle législature de les faire disparaître, nous répond M. Adolphe Girod.

—L'article 2 de la loi, ajoute l'honorable député de l'Ain, détermine qu'une allocation sera versée pour les enfants de moins de 13 ans et, son paragraphe 4 assimile aux enfants de moins de treize ans ceux de treize à seize ans pour lesquels il est intervenu un contrat d'apprentissage. Tout cela est bon pour les enfants finissant mal; on les scie entre deux planches ou on les plonge dans l'huile bouillante. La meilleure condition qu'ils puissent espérer est de ne pas savoir eux-mêmes ce qu'ils annoncent: c'est ainsi que M. Sudermann a représenté saint Jean-Baptiste: le saint sait qu'il est le précurseur, mais il ne sait pas de qui; il annonce une loi nouvelle, mais il ne sait pas laquelle. Il est assurément à l'abri de l'erreur, mais quel inconvénient s'il a l'esprit curieux!

Les personnes qui raisonnent comme la "Silesia" sont obligées de convenir que Mme de Thèbes est affiliée à un nombre presque incroyable de partis. Elle est secrètement en relations avec les chefs de la politique italienne, qui lui ont appris la guerre de Tripolitaine; elle a des intelligences parmi les icebergs, qui lui ont annoncé la catastrophe du "Titanic". Tout cela est aisé à déduire. Mais, le croirait-on? elle est affiliée aux pires groupements des mineurs du Borinage et elle va lire mystérieusement les mains au fond du bassin de Liège, éclairée par une petite lampe. Comment expliquer autrement qu'elle ait prédit sans se lasser la révolution de Belgique qui n'est pas encore accomplie? Mme de Thèbes lit ces événements dans la main de l'Europe. Qui sait ce que l'Europe lirait dans la main de Mme de Thèbes? — Y.

— La loi de 1905 qui protège la vieillesse, l'infirmité et l'incubilité peut-elle au moins les reconnaître?  
 — Non. Et ainsi, la situation des infirmes et des incurables mineurs de plus de treize ans, si paradoxale qu'elle puisse paraître est exactement celle-ci: La loi de 1905 ne peut pas les connaître parce qu'ils sont trop jeunes; la loi de 1913 ne les connaît plus parce qu'ils sont trop vieux. Un effort parlementaire a bien été tenté. En 1905, MM. Rey et Breal déposaient au Sénat une proposition de loi relative aux enfants infirmes incurables. Cette proposition, hélas! est encore enfouie dans les cartons de la Commission.  
 — Cette loi, telle qu'elle, n'a-t-elle pas encore d'autres défauts?  
 — Elle n'en a que trop. Méditez cet exemple:  
 "Voici une pauvre veuve à laquelle la mort du mari a laissé la charge de trois enfants de moins de treize ans. En vertu du deuxième paragraphe de l'article 2, elle touchait l'allocation mensuelle pour deux de ses enfants ce qui permettait aux bambins d'avoir un morceau de pain assuré jusqu'à l'âge où ils pouraient gagner leur vie. Tout à coup, la mère meurt, les enfants sont désormais sans soutien. Si un parent les recueille, le secours ne pourra être versé qu'à partir du troisième enfant et le parent ne touchera que si lui-même a des enfants pour former le minimum de quatre. Mais si de vieux grands-parents, si une vieille grand-mère pauvre, se refusent à voir partir leurs petits enfants à l'Assistance Publique, s'ils veulent continuer et réaliser l'espoir du fils ou de la fille disparus, la loi alors répond, brisant l'élan de leur cœur: "Pauvres vieux", je ne vous connais pas. Je ne pourrais vous aider, et encore pour un seul enfant, que si vos disparus vous en avaient laissé quatre."  
 "Est-ce humain?"

**La Serbie s'indigne contre le crime de Sarajevo**

Belgrade. — Dans son dernier Bulletin, le Bureau de la Presse, publie le communiqué suivant: "Profondément émue par l'attentat commis hier, nous ne trouvons pas de mots pour exprimer notre indignation contre l'assassinat de l'héritier du trône et de son épouse.  
 "La Serbie prend la plus grande part à la douleur provoquée par ce double crime qui, dans toutes les Nations, soulève la plus vive indignation."  
**UN MATCH.**

M. Handel Booth, membre de la Chambre des Communes, vient de prendre part à un match singulier et tout à fait nouveau dans les annales parlementaires. Il avait parié de franchir plus vite qu'un pigeon voyageur la distance qui le séparait de sa circonscription. Il y a 273 kilomètres de Londres au canton de Pontefract, situé dans le Yorkshire; il prétendait les couvrir, en express et en automobile, de manière à gratter l'oiseau. On devait lâcher soixante-dix volatiles; il payerait dix shillings pour chacun de ceux qui l'auraient semé. Toute la Chambre basse se trouva dans la cour du Parlement pour assister au départ. L'auto de M. Booth ronflait, attendant le signal; dès que les cages furent ouvertes, à 9 h. 45, la voiture s'élança en même temps que les pigeons et prit la direction de la gare de King's Cross; elle y arriva juste au moment où partait le train de 10 h. 10 pour Doncaster. M. Booth s'y précipita. A 1 h. 8 m., il descendit du rapide en gare de Doncaster; une automobile l'attendait sous pression; elle démarra sans perdre une seconde et atteignit Pontefract à 1 h. 45. Tout avait marché sans accroc, et M. Booth, enchanté de son raid,

**Lord Kitchener à Munich**

Munich. — Lord Kitchener, venant d'Egypte est arrivé à Munich. Le soir il prenait le rapide pour Nancy et Londres.  
 Lord Kitchener a fait quelques rares visites, au roi Louis et particulièrement au Kronprinz Rupprecht et au Prince Léopold, qu'il connut personnellement en Egypte.  
 D'après certains bruits, Lord Kitchener semble éviter de trop s'attarder en Allemagne. Il se serait plaint de l'invasion et des intrigues allemandes en Egypte et dans tout l'Orient.

**Au Jour le Jour**

**LE DANGER DE PROPHETISER.**

Mme de Thèbes disait dans son almanach, en 1913 et en 1914: "Malheureuse Autriche!" Le journal "Silesia" a relevé ces prédictions. Et il en a conclu que l'assassinat de l'archiduc était prémédité depuis deux ans; et voici le raisonnement de ce journal: les panslavistes ont assassiné l'archiduc. Paris est un foyer du panslavisme, Mme de Thèbes est affiliée au parti.  
 Cela est bien grave, car si l'illustre chiromancienne a connu deux ans d'avance ces noirs secrets, la police autrichienne lui reprochera avec vivacité de ne pas les avoir divulgués; et, par un raisonnement contraire, les panslavistes lui reprocheront de les avoir imprimés dans un livre consulté par l'Europe entière; et ce sont gens qui ne badinent pas. C'est une aventure terrible de connaître l'avenir. Si on se tait, à quoi bon? Si on le divulgue, quelles complications! Le métier de prophète entraîne bien des ennuis. Tantôt on n'est pas cru, tantôt on est impliqué dans les événements, car la connaissance est déjà de l'action, et c'est prendre part aux choses que d'en être informé. On se prédisait soi-même des malheurs et on ignore le moyen de les éviter; on est suspect à chacun, quoique interrogé par tous. Les prophètes finissent mal: on les scie entre deux planches ou on les plonge dans l'huile bouillante. La meilleure condition qu'ils puissent espérer est de ne pas savoir eux-mêmes ce qu'ils annoncent: c'est ainsi que M. Sudermann a représenté saint Jean-Baptiste: le saint sait qu'il est le précurseur, mais il ne sait pas de qui; il annonce une loi nouvelle, mais il ne sait pas laquelle. Il est assurément à l'abri de l'erreur, mais quel inconvénient s'il a l'esprit curieux!

— La loi de 1905 qui protège la vieillesse, l'infirmité et l'incubilité peut-elle au moins les reconnaître?  
 — Non. Et ainsi, la situation des infirmes et des incurables mineurs de plus de treize ans, si paradoxale qu'elle puisse paraître est exactement celle-ci: La loi de 1905 ne peut pas les connaître parce qu'ils sont trop jeunes; la loi de 1913 ne les connaît plus parce qu'ils sont trop vieux. Un effort parlementaire a bien été tenté. En 1905, MM. Rey et Breal déposaient au Sénat une proposition de loi relative aux enfants infirmes incurables. Cette proposition, hélas! est encore enfouie dans les cartons de la Commission.  
 — Cette loi, telle qu'elle, n'a-t-elle pas encore d'autres défauts?  
 — Elle n'en a que trop. Méditez cet exemple:  
 "Voici une pauvre veuve à laquelle la mort du mari a laissé la charge de trois enfants de moins de treize ans. En vertu du deuxième paragraphe de l'article 2, elle touchait l'allocation mensuelle pour deux de ses enfants ce qui permettait aux bambins d'avoir un morceau de pain assuré jusqu'à l'âge où ils pouraient gagner leur vie. Tout à coup, la mère meurt, les enfants sont désormais sans soutien. Si un parent les recueille, le secours ne pourra être versé qu'à partir du troisième enfant et le parent ne touchera que si lui-même a des enfants pour former le minimum de quatre. Mais si de vieux grands-parents, si une vieille grand-mère pauvre, se refusent à voir partir leurs petits enfants à l'Assistance Publique, s'ils veulent continuer et réaliser l'espoir du fils ou de la fille disparus, la loi alors répond, brisant l'élan de leur cœur: "Pauvres vieux", je ne vous connais pas. Je ne pourrais vous aider, et encore pour un seul enfant, que si vos disparus vous en avaient laissé quatre."  
 "Est-ce humain?"

— La loi de 1905 qui protège la vieillesse, l'infirmité et l'incubilité peut-elle au moins les reconnaître?  
 — Non. Et ainsi, la situation des infirmes et des incurables mineurs de plus de treize ans, si paradoxale qu'elle puisse paraître est exactement celle-ci: La loi de 1905 ne peut pas les connaître parce qu'ils sont trop jeunes; la loi de 1913 ne les connaît plus parce qu'ils sont trop vieux. Un effort parlementaire a bien été tenté. En 1905, MM. Rey et Breal déposaient au Sénat une proposition de loi relative aux enfants infirmes incurables. Cette proposition, hélas! est encore enfouie dans les cartons de la Commission.  
 — Cette loi, telle qu'elle, n'a-t-elle pas encore d'autres défauts?  
 — Elle n'en a que trop. Méditez cet exemple:  
 "Voici une pauvre veuve à laquelle la mort du mari a laissé la charge de trois enfants de moins de treize ans. En vertu du deuxième paragraphe de l'article 2, elle touchait l'allocation mensuelle pour deux de ses enfants ce qui permettait aux bambins d'avoir un morceau de pain assuré jusqu'à l'âge où ils pouraient gagner leur vie. Tout à coup, la mère meurt, les enfants sont désormais sans soutien. Si un parent les recueille, le secours ne pourra être versé qu'à partir du troisième enfant et le parent ne touchera que si lui-même a des enfants pour former le minimum de quatre. Mais si de vieux grands-parents, si une vieille grand-mère pauvre, se refusent à voir partir leurs petits enfants à l'Assistance Publique, s'ils veulent continuer et réaliser l'espoir du fils ou de la fille disparus, la loi alors répond, brisant l'élan de leur cœur: "Pauvres vieux", je ne vous connais pas. Je ne pourrais vous aider, et encore pour un seul enfant, que si vos disparus vous en avaient laissé quatre."  
 "Est-ce humain?"

— La loi de 1905 qui protège la vieillesse, l'infirmité et l'incubilité peut-elle au moins les reconnaître?  
 — Non. Et ainsi, la situation des infirmes et des incurables mineurs de plus de treize ans, si paradoxale qu'elle puisse paraître est exactement celle-ci: La loi de 1905 ne peut pas les connaître parce qu'ils sont trop jeunes; la loi de 1913 ne les connaît plus parce qu'ils sont trop vieux. Un effort parlementaire a bien été tenté. En 1905, MM. Rey et Breal déposaient au Sénat une proposition de loi relative aux enfants infirmes incurables. Cette proposition, hélas! est encore enfouie dans les cartons de la Commission.  
 — Cette loi, telle qu'elle, n'a-t-elle pas encore d'autres défauts?  
 — Elle n'en a que trop. Méditez cet exemple:  
 "Voici une pauvre veuve à laquelle la mort du mari a laissé la charge de trois enfants de moins de treize ans. En vertu du deuxième paragraphe de l'article 2, elle touchait l'allocation mensuelle pour deux de ses enfants ce qui permettait aux bambins d'avoir un morceau de pain assuré jusqu'à l'âge où ils pouraient gagner leur vie. Tout à coup, la mère meurt, les enfants sont désormais sans soutien. Si un parent les recueille, le secours ne pourra être versé qu'à partir du troisième enfant et le parent ne touchera que si lui-même a des enfants pour former le minimum de quatre. Mais si de vieux grands-parents, si une vieille grand-mère pauvre, se refusent à voir partir leurs petits enfants à l'Assistance Publique, s'ils veulent continuer et réaliser l'espoir du fils ou de la fille disparus, la loi alors répond, brisant l'élan de leur cœur: "Pauvres vieux", je ne vous connais pas. Je ne pourrais vous aider, et encore pour un seul enfant, que si vos disparus vous en avaient laissé quatre."  
 "Est-ce humain?"

**Les Allemands et le Germanisme à l'étranger**

Trente millions d'Allemands vivent dans le monde au-delà de nos frontières politiques. Une minime fraction seule fait encore partie au point de vue du droit public de l'Empire allemand. La grande majorité des Allemands à l'étranger possède politiquement une autre patrie et partout à l'étranger, les citoyens de souche allemandes forment un élément de culture, de tranquillité et d'ordre. Personne, ni à l'étranger, ni dans l'empire allemand, ne songe à mettre les Allemands de l'étranger au service d'éventuelles conquêtes politiques et des suspensions de cette sorte, comme on peut en trouver de temps en temps dans certaine presse de l'étranger, ne sont que des mensonges tendancieux. Nous autres, Allemands d'Empire, nous prenons un vif intérêt au développement des Allemands à l'étranger avec le sentiment de servir une cause précieuse.

**L'ouïe des aveugles**

Le professeur Imbert, de Montpellier, a fait au congrès d'assistance publique une communication sur l'éducation de l'ouïe chez les aveugles, communication dont voici un extrait emprunté au Petit Méridional:  
 J'avais bien des fois constaté, quoique je ne sois pas noctambule, que je reconnaisais, la nuit, le voisinage d'un mur, et aussi qu'à 40 ou 50 centimètres je reconnaissais si ma porte était ouverte ou fermée.  
 Plus tard, lorsque Javal, devenu aveugle par suite de glaucome, émit l'hypothèse d'un sixième sens pour expliquer la perception à distance des obstacles par les non-voyants, je repris la question et fis, entre autres, les expériences très simples suivantes:  
 A 25 ou 30 centimètres de la figure d'un aveugle, je plaçais verticalement des lames de carton, de verre, de métal de dimensions 18x21. J'invois chaque fois l'aveugle à prononcer une phrase et à porter son attention sur le timbre spécial que prenait sa voix à chaque changement de lame dont je lui indiquais préalablement la nature, carton, verre, métal, etc.  
 Après un très simple apprentissage, je disposais dans les mêmes conditions d'expériences l'une quelconque des lames, dont je ne lui indiquais pas la nature. L'aveugle devait prononcer quelques mots et reconnaître par le timbre de sa voix si c'était le carton ou le verre, etc., que j'avais placé en face de sa bouche, à 25 ou 30 centimètres. Or, jamaïs l'aveugle ne se trompa, et le plus étonné d'un tel résultat ne fut pas moi, mais lui.  
 Si l'expérience est reprise après introduction de coton dans les oreilles, l'aveugle devient incapable de faire aucune distinction; c'est donc bien par l'oreille que l'on a la perception à distance du corps matériel, et l'explication de ce fait doit être cherchée dans les différences de réflexion des ondes sonores à la surface de corps différents.  
 Voici une expérience qui en fournit une confirmation... élogieuse, pourrait-on dire:  
 Sur un cadre de 18x24, on tend un morceau de tulle à larges mailles. Ce cadre peut être approché presque jusqu'au contact des lèvres de l'aveugle qui parle, sans que sa présence soit perçue dans l'eau et on le retire avec quelque précaution, de telle sorte que chaque maille soit comblée par une lamelle liquide et que le tulle présente une surface continue. Si l'on répète alors l'expérience, l'aveugle en parlant reconnaît la présence du tulle à 25 ou 30 centimètres de sa bouche. C'est que, dans le premier cas, les ondes sonores de la voix passent à travers les mailles libres, tandis que dans le second elles sont réfléchies par les lamelles liquides obturatrices.



**À pris 200 rats en un mois.**  
 Débarassez une étable de Rats et souris en peu de temps, et ceci constamment, car il est toujours prêt à l'usage. Fait en fer galvanisé, il ne peut se détacher, et dure des années. On peut prendre un grand nombre tous les jours. Allez au piège le matin, enlever l'appareil intérieur, en quelques secondes, sortez les rats et souris morts, remplissez l'appareil, et le piège est prêt de nouveau à servir. L'appareil employé est du fromage en petits morceaux, le poison est ainsi éliminé. Le piège a 10 boîtes de haut sur 10 de diamètre. Quand les rats passent l'appareil, ils meurent sans qu'aucune marque reste sur eux. Le piège est toujours propre. Un de ces pièges peut dans une semaine à Scranton, Penn., attrape plus de 200 rats dans un mois. Franco dans les Etats-Unis au prix de \$30 dollars. Prix de 80 centimes de plus en Europe. Remise de 10 pour cent sur commande. Port est payé d'avance, on demande que l'argent accompagne la commande.  
 H. D. SWARTZ,  
 Inventeur-Manufacturier,  
 Scranton, Penn.  
 22juil-1m

**Déclarations officielles du gouvernement Serbe**

Belgrade. — Le Gouvernement fait publier, par le Bureau de la presse, les déclarations suivantes: "La Serbie, comme tous les peuples civilisés est remplie d'indignation contre l'attentat et leurs auteurs.  
 "Nous pouvons à peine concevoir la possibilité que la presse allemande puisse inculper la Serbie dans ce monstrueux événement et attaquer le Gouvernement Serbe comme complice de l'inqualifiable attentat d'un jeune homme d'une mentalité malade; et cela d'autant plus que, tout récemment, le Gouvernement a fait de son mieux pour rendre meilleurs et amicaux les rapports avec la monarchie royale.  
 "Le Gouvernement royal prendra toutes les mesures nécessaires envers les éléments coupables qui ont pu gagner son territoire, en raison des tristes événements de Sarajevo.  
 "Le Gouvernement royal qui fait tous ses efforts pour resserrer les liens amicaux qui attachent l'Autriche-Hongrie et la Serbie regretterait profondément que les sous-rapports politiques et économiques se relâchent et soient entravés par ces événements dont le Gouvernement et le peuple serbe ne sauraient être responsables."

**Contre la mésintelligence Turco-Grecque**

Constantinople. — Le ministre de la guerre et les officiers qui l'accompagnent sont arrivés à Smyrne.  
 Le Tanine espère que par un examen équitable de la question de l'échange de population entre la Grèce et la Turquie pour lequel la Porte est prête à tous les sacrifices, disparaîtra la plus importante cause de la mésintelligence Turco-Grecque. Le journal rappelle que la première proposition d'un tel échange avait été faite par M. Venizelos, par l'entremise de M. Tazé Jonesco au retour de son voyage à Athènes, mais que le gouvernement d'émigration en masse des Turcs et des Grecs a empêché les pourparlers.  
 L'ikdam, dans un article inspiré, déclare espérer que les grandes puissances repousseront la proposition de la Grèce et que la commission des drogmans surveille la réinstallation des émigrés.

**Les Allemands et le Germanisme à l'étranger**

**The Victrola is a source of endless pleasure to the entire household.**  
 It gives everybody the kind of music they like best. Come in any time and hear your favorite music, and find out how you can easily get a Victrola.  
**PHILIP WERLEIN, Ltd.**  
 605, rue Canal  
**PIANOS, PLANOLAS, MUSIQUE**  
 73 ans dans les affaires  
 22juil-22 1007